

# CINÉMAS

# ART

# &

# ESSAI



# SOMMAIRE

- 01 — LE SCARE / p.02  
Syndicat des Cinémas d'Art  
de Répertoire et d'Essai
- 02 — LE CINÉMA EN FRANCE,  
QUELQUES DONNÉES / p.04
- 03 — SALLES ART & ESSAI / p.07  
Diversité, renouvellement des pratiques / p.08  
Classement Art & Essai / p.17
- 04 — LES CINÉMAS,  
PLACE DANS LES POLITIQUES  
PUBLIQUES / p.19  
Aides publiques / p.20  
Statuts juridiques / p.27
- 05 — ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES / p.28  
Modèles économiques et gestion / p.29  
Financement : création et modernisation de cinémas / p.30



# 01 LE SCARE

Le Syndicat des Cinémas d'Art de Répertoire et d'Essai défend les intérêts de près de 400 cinémas, privés, publics, associatifs, répartis dans toutes les régions.

## COORDONNÉES

c/o CST - 22/24 avenue de Saint-Ouen 75018 Paris  
Tél : +33 (0)1 85 08 38 80 / [contact@scare.fr](mailto:contact@scare.fr)  
[www.scare.fr](http://www.scare.fr)

Le SCARE est un syndicat national représentant les salles indépendantes et Art & Essai au sein de la profession et auprès des pouvoirs publics. Il assiste ses adhérents dans leurs démarches, les accompagne dans leurs projets, intervient sur les questions liées à l'activité professionnelle, la formation, le dialogue avec les partenaires professionnels.

Le syndicat propose également aux collectivités territoriales des services de conseil et d'expertise, pour les accompagner dans leur choix en termes d'équipements cinématographiques. Son objectif est de favoriser une meilleure connaissance du secteur et une prise en compte typologique, juridique et financière de toutes les options existantes, pour des créations ou des modernisations.

Investir ou accompagner un cinéma au même titre qu'un équipement sportif, s'avère un choix politique et culturel permettant de satisfaire un très large public de 3 à 99 ans, scolaires, associatifs, particuliers, à des coûts mesurés d'investissement et de fonctionnement.

À l'heure où la rénovation de certains équipements est à l'étude, certaines options d'agrandissement peuvent parfois s'imposer comme une bonne solution. Un soutien à la création et à la modernisation permet :

### UNE MEILLEURE ATTRACTIVITÉ

d'un lieu à vocation culturelle, sociale, commerciale et de loisirs, contribuant à redynamiser un centre ville et permettant de rayonner plus largement sur le territoire ;

### UNE MEILLEURE EXPOSITION DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES

de plus en plus nombreuses pour répondre aux habitudes et aux évolutions des pratiques des publics ;

### UNE PROPOSITION D'ACTIVITÉS CONNEXES

permettant de croiser les disciplines ;

### UNE SOLUTION HARMONISÉE EN UN SEUL LIEU FORT

répondant à tous les goûts et attentes du public plutôt qu'une dispersion dans plusieurs lieux très différenciés qui induirait une concurrence dommageable.

Le SCARE met aussi en relation les collectivités à la recherche de repreneurs de salles et les exploitants désireux de s'investir dans de tels projets notamment de jeunes exploitants formés à La Femis.

# 02 LE CINÉMA EN FRANCE QUELQUES DONNÉES

## LE CINÉMA EST LA SORTIE CULTURELLE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS

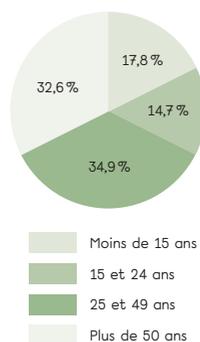
67,8% de la population âgée de 3 ans et plus s'est rendue dans les salles obscures en 2016, soit 42,5 millions d'individus. 94,1% des internautes français ont déclaré être satisfaits de leur sortie au cinéma, selon l'IFOP. Le secteur bénéficie d'un cadre remarquable et d'un accompagnement des pouvoirs publics depuis 70 ans.

Grâce à une volonté politique ininterrompue depuis 1945, l'exception culturelle française permet à notre industrie et à nos cinémas de trouver une place au niveau mondial tant en termes de reconnaissance artistique que de résultats. Cette politique est mise en œuvre par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) qui a pour mission de promouvoir et soutenir l'ensemble des filières du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Le soutien repose notamment sur un éco-système vertueux : la TSA, taxe spéciale additionnelle, prélevée sur chaque billet de cinéma (10,72%) est redistribuée, de manière sélective et/ou automatique à l'ensemble des professions de la filière cinématographique.

## QUELQUES CHIFFRES, EN FRANCE EN 2016

213,1 millions d'entrées  
 1,39 milliards d'euros de recette guichet  
 67,8% des Français sont allés au cinéma soit 42,5 millions d'individus  
 7 760 films projetés en salles dont 716 inédits 364 films français, 148 américains, 119 européens, 85 autres nationalités

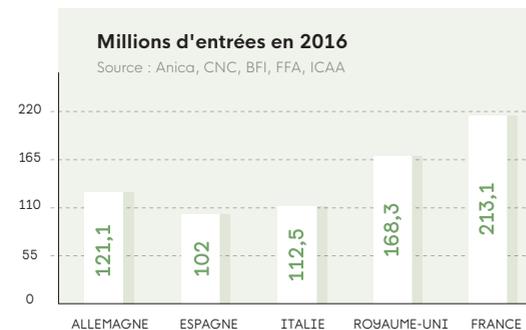
Structure du public



## LA PLACE DU CINÉMA FRANÇAIS

### EN EUROPE

Le marché français est le premier marché européen en termes d'entrées.



### DANS LE MONDE

En 2015, la France se place au :

- 6<sup>e</sup> rang mondial en nombre d'entrées avec 205 millions d'entrées
- 6<sup>e</sup> rang mondial en termes de recette avec 1,48 milliards de \$
- 3<sup>e</sup> rang mondial en termes d'entrées par habitant : 3,1
- 5<sup>e</sup> rang mondial en termes de nombre d'écrans après les États-Unis/Canada, la Chine, l'Inde et le Mexique (5 843 écrans)
- 5<sup>e</sup> rang mondial en termes de nombre de films produits après l'Inde, les États-Unis, la Chine, le Japon (300 films)

Sources : Observatoire européen de l'audiovisuel, OBS, MPAA, ComScore, IHS.

### EN FRANCE

La France dispose du parc de salles le plus important du continent avec 5 843 écrans dans 2 045 établissements en 2016. 1 659 communes et 929 unités urbaines sont équipées d'au moins un cinéma. Près de 70% de la population dispose ainsi d'un cinéma dans son unité urbaine. Ce parc enregistre un haut niveau de fréquentation, témoignant de la vitalité du 7<sup>e</sup> art auprès du plus grand nombre. Il est ainsi le principal contributeur économique de la filière. Les situations sont cependant très contrastées selon la typologie des salles, leur rôle dans la diffusion de la diversité et dans l'animation, induisant des disparités de fréquentation et de rentabilité.

	TOTAL DES ÉCRANS*	CINÉMAS A&E**
FRANCE	5 843	1 185
ALLEMAGNE	4 739	315
ROYAUME-UNI	4 046	—
ITALIE	3 752	273
ESPAGNE	3 557	31

\* nombre total d'écrans dans l'ensemble des cinémas nationaux

\*\* Sources : AG Kino, Fice, CineArte

## PARC DE SALLES ART & ESSAI

697 unités urbaines sont équipées d'un cinéma Art & Essai. Au nombre de 1185, les établissements classés Art & Essai représentent 57,9% des établissements cinématographiques, et 42,7% des écrans.

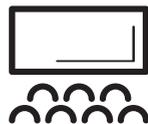
La densité du parc Art & Essai se traduit par un maillage du territoire unique proposant une offre cinématographique incomparable. Ce parc a été entièrement numérisé dès le début des années 2010 grâce au concours de nombreuses collectivités et du CNC. Il est contraint aujourd'hui de s'adapter, se rénover et se moderniser afin de continuer à fournir une qualité technique et de confort optimale.

	TOTAL		DONT ART & ESSAI		DONT MULTIPLEXES*	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Établissements	2 045	100	1 185	57,9	209	10,2
Écrans	5 843	100	2 490	42,6	2 405	41,2
Fauteuils	1 099 615	100	424 666	38,6	478 754	43,6
Entrées (millions)	213,1	100	68,09	32	127,21	59,7
Recettes (millions)	1 387,7	100	383,12	27,6	-	-
Communes équipées	1 659	-	1 028	-	166	-
Unités urbaines équipées	929	41,6	725	32,5	-	-

Sources : CNC Bilan 2016 - géographie du cinéma 2016, \*établissements de 8 écrans et plus

# 86 %

DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS ART & ESSAI COMPTENT MOINS DE 4 ÉCRANS



Cinéma Le Trianon, Romainville



# 03

## SALLES ART & ESSAI

DIVERSITÉ, RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES

CLASSEMENT ART & ESSAI

## DIVERSITÉ, RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES

Les établissements indépendants et Art et Essai, répartis dans toutes les régions, cultivent **une identité forte** et sont **garants de la diversité**.

Ils sont situés dans tous types de villes :

- **À Paris et dans les grandes villes**, des établissements emblématiques proposent toute la palette des films d'auteurs et entraînent la carrière de ces films dans les salles des autres villes.
- **Aux centres des villes moyennes et de banlieues**, les cinémas Art & Essai proposent bien souvent une programmation diversifiée de films d'auteurs couplée à des films familiaux, plus généralistes jusqu'aux blockbusters, leur permettant de préserver un équilibre économique en satisfaisant tous les publics.
- **De nombreuses villes de 3 000 à 10 000 habitants et en zones rurales**, sont également équipées d'un cinéma, souvent seul lieu culturel de proximité.
- Enfin, **les circuits itinérants** irriguent tout au long de l'année des films dans de nombreux villages.

Accessibles pour tous, les cinémas d'Art & Essai proposent un tarif moyen de 5,63 €.

Outre une programmation répondant à une ligne éditoriale singulière, les cinémas d'Art & d'Essai proposent une toute autre expérience. **Favorisant la convivialité et l'échange**, invitant le public à prendre part à la vie du cinéma, ils accompagnent les films. Ils rassemblent des communautés variées, qui sont parfois invitées à s'approprier le lieu.

Leur dimension à taille humaine leur permet d'entretenir un rapport privilégié au public. **Se réinventant sans cesse, la salle de cinéma Art et Essai est un véritable lieu de vie, de divertissement et d'éducation, au cœur de la cité, qui permet de faire vivre et faire rayonner son territoire.** C'est un lieu de proximité qui favorise les pratiques culturelles. Qu'elle soit privée, associative ou publique, elle assure ces missions d'animation et d'éducation à l'image pour former le public de demain avec une moindre rentabilité financière au bénéfice de la communauté.



Situés au cœur des villes et des banlieues habitées, **les cinémas indépendants dynamisent le quartier**. Seuls établissements ouverts 7 jours sur 7, de 9h à minuit, ils favorisent l'activité des commerces alentours : restaurants, cafés, boutiques et constituent un élément de reconquête des centres villes, s'inscrivant dans des choix urbanistiques d'avenir.



Témoignage de l'histoire, restructurée ou totalement inventée,

**LEUR ARCHITECTURE SINGULIÈRE S'INTÈGRE DANS LA VILLE ET LA VALORISE.**



Cinéma Le Méliès, Saint-Étienne



Cinéma Eldorado, Dijon



Cinéma Louxor, Paris



Tout en demeurant une activité commerciale qui se doit de séduire le public, les cinémas d'Art & d'Essai cultivent une ligne éditoriale singulière, pour défendre aussi un cinéma plus artistique et indépendant, favorisant la diversité, la découverte d'auteurs d'aujourd'hui, les grands de demain.

Ken Loach, Woody Allen, Pedro Almodovar, François Ozon, Arnaud Desplechin, Alejandro González Iñárritu, Quentin Tarantino... sont des auteurs mondialement reconnus dont les premières œuvres ont été découvertes dans les salles d'Art & d'Essai et les plus récentes continuent à y être proposées. À leur côté, des cinéastes comme Xavier Dolan, Denis Villeneuve, Paolo Sorrentino, Mia Hansen Løve, Xavier Beauvois ou encore Céline Sciamma, Sofia Coppola, Cristian Mungiu, Pablo Larrain... côtoient dans les cinémas d'Art & d'Essai une toute nouvelle génération de talents français, européens et de tous les continents, parmi lesquels se feront connaître dans les plus prestigieux festivals internationaux, les grands auteurs de demain. Ces derniers pouront à leur tour rencontrer leurs spectateurs dans les salles du monde entier puis sur les chaînes télé et les plates-formes VOD de tous les pays. Il est fréquent, que ces talents réalisent plus d'entrées en France que sur les écrans de leur pays d'origine.

#### Un cinéma d'Art & d'Essai propose une palette très variée de 10 à 35 films différents par semaine, suivant sa taille.

Ainsi, sur les 700 films inédits qui sortent chaque année en France, 370 sont recommandés Art & Essai. Les multiplexes ou salles généralistes diffusent en moyenne 200 à 250 films inédits différents par an, un cinéma d'Art & d'Essai en expose de 150 à 400 par an, avec un nombre d'écrans plus restreint. Par ailleurs, selon leurs situations géographiques, certains cinémas ont une programmation exclusivement Art & Essai tandis que d'autres sont mixtes, composées de films d'auteurs et de films plus familiaux ou généralistes, afin de satisfaire tous leurs publics de proximité.

La France joue un rôle majeur dans la découverte des auteurs internationaux, grâce à son réseau dense de cinémas art & essai et une politique de soutien à la création et la diffusion.

## Les cinémas d'Art et d'Essai contribuent largement au succès des films d'auteur.

Part des entrées 2016 de films Art & Essai réalisée dans les salles classées Art & Essai. Extraits du bilan 2016 Art & Essai ComScore pour le Scare.

RANG	TITRE	ENTRÉES EN SALLES	PART SALLES CLASSÉES
1	The Revenant	3 749 058	22,2 %
2	Les 8 salopards	1 730 468	24 %
3	Médecin de campagne	1 380 663	44,3 %
7	Cafe Society	875 250	41,1 %
8	Moi, Daniel Blake	850379	65,1 %
9	Demain	779 424	66,6 %
10	Julieta	735 735	52,6 %
12	Les Innocentes	654 070	63,6 %
16	Ma Vie de Courgette	602 515	63,7 %
24	Merci Patron	475 345	77,6 %
30	Toni Erdmann	322 383	63,5 %
31	La Tortue rouge	316 392	63 %
50	Tout en haut du monde	194 582	81,6 %

De nombreux cinémas indépendants sont cependant aujourd'hui fortement concurrencés dans l'accès aux copies, particulièrement des films d'auteurs porteurs, ce qui fragilise leur équilibre économique.

### De la découverte des auteurs émergents aux succès



#### KEN LOACH

*Kes (1969) → Moi, Daniel Blake (2016)*  
Palme d'or Festival de Cannes  
953 000 entrées France

#### NANNI MORETTI

*Je suis un autarcique (1976) → Mia Madre (2015)*  
Compétition Festival de Cannes  
463 000 entrées France

#### XAVIER DOLAN

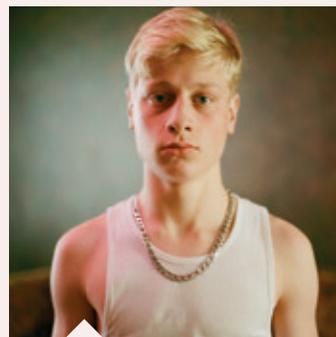
*J'ai tué ma mère (2009) → Mommy (2014)*  
Prix du Jury Festival de Cannes  
1,2 millions d'entrées France

#### FRANÇOIS OZON

*Regarde la mer (1997) → Huit Femmes (2001)*  
3,6 millions d'entrées France  
*Dans la Maison (2012)*  
2,1 millions d'entrées France

#### ALEJANDRO GONZALES INNARITU

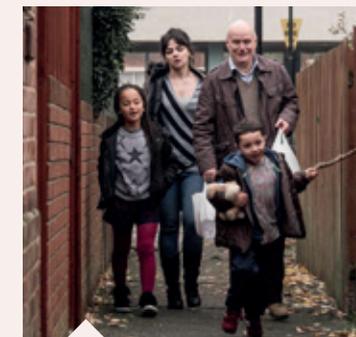
*Amours chiennes (2000) → The Revenant (2016)*  
Oscar du meilleur réalisateur  
3,6 millions d'entrées France



↑ Mommy



↑ Ma Vie de Courgette



↑ Moi, Daniel Blake



Leur dimension raisonnable leur permet d'entretenir un rapport humain et privilégié au public.

Explorer et élaborer des thématiques ou des temps forts comme des festivals annuels font des salles des lieux de découverte pouvant devenir pluridisciplinaires, où se croisent les savoirs. Offrir des rendez-vous réguliers fournit un repère dans une programmation riche, multiple et diversifiée.



↑ Semaine de langues aux 400 Coups, à Angers



← Drôle d'endroit pour des Rencontres, Les Alizés, à Bron



→ Unipop au cinéma Jean Eustache, à Pessac



↑ Les Ateliers éducatifs à l'Eldorado de Dijon

— Les semaines de langues aux 400 Coups, à Angers : quatre fois par an, une semaine en langue étrangère (Allemand, Anglais, Italien, Espagnol) est proposée à travers une quinzaine de films permettant une plongée dans les cinématographies de nos voisins mais aussi une base d'apprentissage originale de la langue.

— Les semaines thématiques du Gyptis à Marseille permettent de casser les frontières qui séparent les œuvres et les publics. Toujours en lien avec l'actualité, la programmation est pensée dans une dimension ludique, intuitive et ouverte qui permet de rendre le cinéma plus accessible et plus proche d'un public local populaire, parfois éloigné de la cinéphilie du lieu.

— Chaque automne, les 3 Casino de Gardanne rassemble 7000 spectateurs pendant 15 jours de Festival autour d'une cinquantaine de films et d'avant-premières, et autant de réalisateurs et équipes accompagnant leurs films.

— Les Alizés de Bron (69) est le lieu de *Drôle d'Endroit pour des Rencontres*, où se croisent chaque mois de janvier une trentaine de talents du cinéma français venant présenter leurs films.

— Le cinéma Jean Eustache de Pessac concocte Unipop, un programme annuel de trois cycles d'universités populaires. 33 cours dispensés par des spécialistes de renom autour du cinéma, du cinéma d'histoire, ou du cinéma jeune public

— Les Ateliers éducatifs à l'Eldorado de Dijon permettent de découvrir les pratiques de la réalisation : tourner, monter une petite séquence, s'essayer aux techniques colorimétriques, au doublage et au mixage.



Les salles Art & Essai se caractérisent par une politique forte d'animation et d'accompagnement des films, constituant l'une de leurs pratiques fondatrices.

— L'accueil de réalisateurs et d'équipes de films est légion.

— Des débats selon la thématique du film, conçus avec l'ensemble du tissu associatif local sont des événements réguliers.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives sont élaborées dans un esprit original et ludique, réinventant l'animation.



↑ L'événement SPLIT'MIX au cinéma Star de Strasbourg

L'établissement se transforme le temps d'une nuit et plonge le public dans une ambiance festive pour lui faire vivre une expérience déjantée du cinéma, passant d'une salle à l'autre pour des projections, une ambiance mousse, des jeux et battle autour du cinéma, DJ sets autour de musique de films...

↑ SKYPE ME IF YOU CAN au cinéma Le Méliès de Saint-Étienne

Des cinéastes de renommée internationale sont invités à débattre dans la salle via Skype, créant une proximité avec le public pour des échanges le plus souvent en anglais, enrichissants.



Lieux de vie polyvalents, ancrés sur le territoire, offrant d'autres expériences

En dehors de la vision de films, les cinémas sont des lieux de vie ouverts sur la cité. Certains consacrent des espaces à des activités connexes permettant de croiser les disciplines et les publics, créant des flux propices à l'échange, à la transversalité et à la venue de nouveaux spectateurs.

— Le Pandora d'Avignon comporte 3 salles de cinéma qui accueillent également du spectacle vivant comme le off du festival et abrite en outre un pôle de création audiovisuelle dans un espace de 200m<sup>2</sup> disposant de workspace, d'un studio équipé en HD et 4K, de salles de formation et salles de post-production, de loges et locaux de stockage de costumes et de décor, ainsi que de tout le matériel de tournage et de post-prod.

- Le hall du Comœdia de Lyon accueille chaque semaine une association locale proposant des paniers bio.
- Des espaces d'exposition sont aménagés dans de nombreux cinémas.
- Ciné-brunchs, ciné-goûters, les nombreux bars aménagés dans les cinémas sont l'occasion de prolonger l'expérience cinématographique par autant de moments conviviaux.
- La Toile, une autre manière de prolonger la séance. Chaque mois des cinémas proposent sur leur propre plate-forme VOD, des films en lien avec leur programmation salles dans le respect de la chronologie des médias : une sélection des films précédents d'un réalisateur à l'occasion de la sortie de sa dernière œuvre, une thématique à explorer en lien avec une sortie...



### Les spectateurs prennent part à la vie du cinéma

Les cinémas de proximité, tissent un lien fort avec le public permettant de l'impliquer dans la vie du cinéma, de s'approprier le lieu et ainsi de fidéliser les spectateurs.



Le Zola te laisse les clés



La chaîne YouTube du Star

- À Marseille, le Gyptis, situé dans le pôle artistique La Friche de Mai, dans un quartier populaire, implique la population dans les choix de programmation et de thématiques présentées régulièrement.
- Le Méliès de Saint-Étienne propose à de jeunes lycéens de devenir "Ambassadeurs lycéens cinéphiles" le temps d'une année. Ils sont invités à visionner et discuter des films avant leur sortie en salle, élisent leur coup de cœur, dont ils devront ensuite faire la critique à travers les éléments de communication du Méliès, et en assurer le relais et la promotion dans leur établissement auprès des autres élèves.
- Le Zola te laisse les clés : à Villeurbanne, une bande de jeunes de 16 à 25 ans organise des soirées thématiques, une bourse aux affiches, suit l'organisation des trois festivals du cinéma, suit des ateliers avec des professionnels, réalisent des teasers et assurent la promotion du cinéma auprès des jeunes de la ville.
- La chaîne YouTube du Star de Strasbourg : à l'occasion par exemple de la rétrospective consacrée à François Truffaut, le cinéma a invité ses spectateurs à indiquer leur "Truffaut" préféré pour composer la programmation. Ils ont raconté devant la caméra les circonstances de la découverte du film et les raisons de leur intérêt. Ces films sont devenus les bandes annonces du cycle, projetées en avant-programme.

### La formation du public de demain

Familiariser le jeune public avec l'expérience collective du cinéma en salles, son lieu dédié, fait partie du quotidien des établissements Art & Essai. Il s'agit d'une mission primordiale qu'ils assurent au bénéfice de toute la filière.

#### ÉCOLE ET CINÉMA

98 départements / 5 089 communes  
1 279 cinémas / 35 488 classes  
836 699 élèves / 11 021 écoles  
2 millions entrées scolaires

#### COLLÈGE AU CINÉMA

93 départements / 3 447 collèges  
16 734 enseignants / 1 181 cinémas  
427 333 élèves / 1 099 962 entrées

#### LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

26 régions / 2 362 établissements  
9 622 enseignants / 280 562 lycéens et apprentis / 872 établissements cinématographiques et circuits itinérants  
657 357 entrées

Plus de 1,5 millions d'élèves, soit 12% des élèves français concernés.  
50 000 enseignants / 3,8 millions d'entrées générées dans 2 000 salles de cinéma, pour la plupart Art & Essai

Chiffres 2015

Des programmations spécifiques sont proposées chaque semaine à l'attention de toutes les tranches d'âge, de la maternelle au lycée. Les séances sont dans leur grande majorité présentées par des animateurs spécialisés. Les élèves et les enseignants bénéficient de documents pédagogiques. De nombreux cinémas proposent en outre des ateliers, animations ou des événements d'envergure. Ces séances scolaires se font dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image du CNC et de l'éducation nationale mais aussi tout au long de l'année en plus des dispositifs, par des liens directs avec les écoles, collèges et lycées.

#### Les dispositifs d'éducation à l'image

École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma ont été mis en place depuis 1989 par le CNC et le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur, en partenariat avec les collectivités territoriales et les salles de cinéma qui les accueillent, dans leur grande majorité Art & Essai. Les salles consentent un tarif de 2 à 2,50€ par entrée. 1,5 millions d'élèves en bénéficient chaque année, soit 12% des élèves français. Ils permettent de la maternelle au lycée, de découvrir trois films en salles par an et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique, mené par les enseignants et les partenaires culturels. La prise en charge du billet et le coût du transport de la classe par les collectivités s'avèrent bien souvent indispensables.

En dehors de ces dispositifs, les salles Art & Essai collaborent au quotidien avec les écoles maternelles, primaires, collèges, lycées et universités pour accueillir des classes dès qu'un film est susceptible de les intéresser par sa thématique, sa qualité cinématographique ou dans le cadre de l'apprentissage d'une langue étrangère. Des documents et sites pédagogiques sont élaborés par des spécialistes à l'occasion de nombreuses sorties de films.

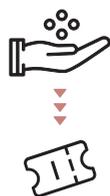
Ainsi, l'activité d'un cinéma dans l'accueil de classes peut représenter jusqu'à 20% de ses séances totales.

## POUR TOUS LES PUBLICS

— Certains cinémas travaillent régulièrement avec des maisons de retraite pour permettre aux résidents une sortie au cinéma.

— De nombreuses initiatives favorisent l'accès aux salles obscures pour un public spécifique. Qu'il soit en situation de handicap, ou dit empêché pour d'autres raisons, les salles usent d'idées pour faciliter l'accès à tous les publics.

Ciné Suspendu permet à un public empêché (toute personne qui ne peut aller au cinéma pour des raisons financières) de se rendre dans les cinémas, en invitant les autres spectateurs à faire un don, en laissant la monnaie rendue à l'achat de son propre ticket.



Cinéma Eldorado, Saint-Pierre-d'Oléron



Cinéma Le Méliès, Saint-Étienne



## CLASSEMENT ART & ESSAI

Selon la définition du CNC, les cinémas indépendants sont des cinémas appartenant à une structure comptant moins de 50 écrans. Cette notion est retenue notamment dans l'accès à certaines aides sélectives, comme l'aide sélective à la création et à la modernisation des salles.

### LES CATÉGORIES

**Catégorie A :** Cinémas situés dans des communes-centres de 100 000 habitants ou plus, d'une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus. **Classement à partir de 75% de séances Art & Essai.**

**Catégorie B :** Communes-centres de 50 000 habitants ou plus d'une unité urbaine de 100 000 à 200 000 habitants et communes-centres de 50 000 à 100 000 habitants d'une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus. **Classement à partir de 55% de séances Art & Essai.**

**Catégorie C :** Communes, hors communes-centres, d'une unité urbaine de 100 000 habitants ou plus. **Éligibilité minimum : 20% des séances et indice  $\geq 0,4$**

**Catégorie D :** Communes d'une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants. **Éligibilité minimum : 15% des séances et indice  $\geq 0,3$**

**Catégorie E :** Communes d'une unité urbaine de moins de 20 000 habitants, communes rurales et circuits itinérants. **Éligibilité minimum : 15% des séances et indice  $\geq 0,2$**

Le classement Art & Essai est régi par l'article 231 du Code du cinéma et de l'image animée. Il est établi désormais pour deux ans, par cinq commissions régionales composées de professionnels et d'experts qui apprécient au cas par cas les demandes de classement des salles. Les critères portent sur la programmation, donnée évaluée par un pourcentage ou un indice basé sur le nombre de séances de films Art et Essai, mais également sur l'ensemble des actions menées, la politique d'animation, la promotion et l'accompagnement des films, l'éducation à l'image, les conditions d'accueil, l'environnement socio-culturel, la concurrence.

Les conditions d'accès au classement dépendent de la localisation des salles. 5 catégories sont déterminées, avec des seuils minima dégressifs selon la taille de la ville.

Ainsi, certaines salles classées proposent une programmation composée pour leur grande majorité de films Art & Essai, d'autres ont une programmation plus mixte, mêlant films d'auteurs et films plus commerciaux.

Les salles peuvent en outre obtenir entre un et trois labels. Ils reconnaissent le travail de programmation et d'animation spécifiques dans les secteurs :

Recherche et découverte ("œuvres singulières et novatrices")

Jeune Public / Répertoire et Patrimoine

Les subventions sont calculés selon le nombre de séances de films recommandés Art & Essai proposées, le travail d'accompagnement culturel des films, la taille de l'établissement et de la ville et le contexte socio-culturel local.

La subvention varie d'un établissement à l'autre de 1 000 à 99 000 €, soit une moyenne d'environ 14 000€ par cinéma.

Le montant total de la subvention allouée par le CNC, représente 16,5 millions d'euros pour plus de 1 000 établissements.

## LA RECOMMANDATION ART & ESSAI DES FILMS

L'ensemble des films sortant sur les écrans, est soumis au vote d'un Collège de 100 professionnels et personnalités qui détermine les œuvres recommandées Art & Essai. Cette recommandation permet d'évaluer la programmation des salles en vue d'un éventuel classement.

En 2016, 370 films ont été recommandés Art & Essai.

## MARCHÉ ART & ESSAI

Le marché Art & Essai se mesure par :

— La fréquentation dans les salles classées Art & Essai (entrées réalisées par des films Art & Essai et une partie de films non Art & Essai, selon les salles)

Les salles classées ont généré en 2016

68,09 millions d'entrées  
soit 32% des entrées du parc total

383,12 millions d'euros de recettes  
soit 27,6 % du parc total

(Chiffres CNC – Géographie du cinéma 2016)

— La fréquentation des films recommandés Art & Essai, dans les établissements classés et non classés

Elle s'élève à 47 millions en 2016 (+13,5% par rapport à 2015)  
soit 22,4 % de la fréquentation totale

(Chiffres CNC – Bilan 2016)

Cinéma Le Studio, Aubervilliers



04

# LE CINÉMA, PLACE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

AIDES PUBLIQUES

STATUTS JURIDIQUES

## Les cinémas, un "commerce" à part

**Les exploitants de salles de cinéma mènent une activité commerciale à part, s'agissant d'une proposition culturelle, justifiant le soutien politique et institutionnel et l'encadrement de leur implantation.**

Ouverts du matin jusqu'à tard le soir, 7 jours sur 7, les cinémas favorisent l'implantation de commerces, de restaurants, de cafés aux alentours, et donc l'économie du territoire et son attractivité. Ils représentent ainsi des lieux autour desquels se crée l'animation d'une ville, ou de tout un quartier, facteurs de lien social indéniable. Assurer leur maintien dans les quartiers, centres villes et zones rurales, est donc plus que jamais essentiel et peut répondre au phénomène de désertification des centres villes, pointé notamment dans le rapport sur la re-vitalisation commerciale des centres villes de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général de l'environnement et du développement durable, paru en octobre 2016. Le phénomène est en effet qualifié de préoccupant par le rapport : en 2015, plus de la moitié des cœurs des villes moyennes avaient un taux de commerces vides supérieur à 10%, chiffre en augmentation depuis 10 ans.

Parmi les facteurs responsables de cette situation, sont mis en avant l'accessibilité, l'augmentation des loyers commerciaux, la concurrence du e-commerce et le développement exagéré des surfaces commerciales en périphérie, qui proposent les mêmes enseignes d'une ville à l'autre. "La création d'une grande surface supplémentaire pour 10000 habitants accroît le risque de sortie d'un petit commerce de proximité deux ans après", indique le rapport.

De part leurs spécificités, les cinémas bénéficient d'aides d'investissement pour leur création, rénovation, installation et renouvellement de matériel technique et de projection et d'aides de fonctionnement s'agissant de cinémas d'Art & d'Essai.

## AIDES PUBLIQUES

### CNC

Le CNC soutient le dynamisme des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia grâce au fonds de soutien dont il assure la gestion. Ce dernier est financé par trois taxes : la taxe sur les Entrées des salles de cinéma (TSA), La Taxe sur les services de télévision (TST) et la taxe sur la vidéo et la vidéo à la demande. Le produit brut des taxes affectées au fonds de soutien s'est élevé en 2016 à 678,7 millions d'euros. Le fonds de soutien est redistribué à l'ensemble des professions du cinéma (355,9 millions d'euros) (création, production, distribution, exploitation, export...) et de l'audiovisuel (294,6 millions d'euros) de manière automatique d'une part, et sélective d'autre part.

**LA TSA** La Taxe Spéciale Additionnelle, perçue directement par le CNC a un taux fixe de 10,72% du prix des entrées payées par le spectateur dans les établissements cinématographiques. Elle a représenté, en 2016, 151,6 millions d'euros.

## 1. SOUTIEN AUTOMATIQUE À L'EXPLOITATION

Chaque établissement cinématographique, classé ou non, appartenant à un circuit ou indépendant, bénéficie d'un compte de soutien automatique géré par le CNC. Ce compte est alimenté par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Ces sommes inscrites sur le compte de soutien comme une épargne forcée, sont utilisées par l'exploitant pour des travaux et investissements effectués pour son commerce (rénovation, équipement, création de nouvelles salles). Des avances sur les droits futurs peuvent par ailleurs être consenties en cas d'insuffisance des droits acquis pour financer les travaux prévus.

La personne titulaire du compte de soutien est le propriétaire du fond de commerce de l'établissement.

## 2. SOUTIENS SÉLECTIFS À L'EXPLOITATION

**Classement Art et Essai** L'objectif est de soutenir les salles de cinéma qui exposent une proportion conséquente de films recommandés art et essai, et qui soutiennent ces films par une politique d'animation adaptée. Des commissions régionales composées d'un Président et de 20 membres, se réunissent tous les deux ans pour examiner les dossiers de demandes de classement des demandeurs. Son montant varie de 1 000 à 90 000 euros par établissement, en fonction du degré d'investissement de la salle sur ce créneau.

En 2016, 1 185 cinémas ont été classés pour une subvention globale de 16 millions d'euros. (détails p. 16)

### Conditions de sélections

- intérêt cinématographique et marché du projet
- utilité sociale et rôle dans la desserte du territoire
- qualité de l'aménagement
- rapport entre le montant des investissements et les enjeux du projet
- équilibre financier de l'exploitation future
- qualité de l'animation et des orientations culturelles
- prise en compte de la participation des collectivités territoriales.

### Aide sélective à la création et à la modernisation de salles en zone insuffisamment équipée

Son objectif est de favoriser l'aménagement cinématographique du territoire tout en veillant à préserver la diversité. Cette subvention d'investissement est accordée si le compte de soutien automatique est insuffisant. Elle ne se calcule pas selon un pourcentage du montant des travaux mais est appréciée au cas par cas. Les exploitants privés, publics, ou associatifs peuvent y prétendre, pour des projets de création, restructuration lourde, déplacement de cinémas, mise aux normes et accueil des handicapés.

En 2015, sur les 46 projets ayant sollicité cette aide, 41 ont obtenu une subvention pour un montant total de 7,4 millions d'euros, correspondant en moyenne à 16,3% du coût des projets soutenus, notamment des travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

### Aide aux salles maintenant une programmation difficile face à la concurrence

Elle permet de soutenir économiquement les salles indépendantes, en situation de forte concurrence dans les grandes villes, qui proposent une programmation exigeante. Ce dispositif a accompagné **38 établissements, majoritairement parisiens, pour un montant de 1,8 million d'euros** en 2015.



Cinéma Le Méliès, Montreuil

#### Conditions d'éligibilité

- avoir moins de 50 écrans
- réaliser moins de 300 000 entrées par an sur les 3 dernières années
- être situé à Paris, dans une commune de plus de 200 000 habitants ; ou dans une commune dont la population est inférieure à 200 000 habitants mais qui a réalisé plus de 1,5 millions d'entrées l'année précédente.

#### Les critères de sélection sont :

- difficultés de la programmation et de l'accès aux films
- confort de la salle et qualité de l'accueil
- actions d'animation
- ratio de gestion et de situation financière.

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### AIDES DIRECTES

#### Loi Sœur

Elle autorise les collectivités locales à contribuer au fonctionnement ou aux investissements des salles de cinéma, permettant le maintien d'une répartition équilibrée de l'équipement cinématographique sur le territoire.

Les communes, départements, régions, peuvent attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. Ces subventions ne peuvent être attribuées qu'aux établissements qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées ou qui font l'objet d'un classement art et essai dans des conditions fixées par décret.

Le montant de subvention accordé par une ou plusieurs collectivités locales ne peut pas excéder 30% du chiffre d'affaire de l'établissement, ou 30% du coût du projet si celui-ci porte exclusivement sur des travaux susceptibles de donner lieu à l'octroi d'un soutien financier.

## LOCAUX

### Baux emphytéotiques administratifs

Le bail emphytéotique administratif permet à une collectivité territoriale propriétaire ou locataire d'un bien immobilier de le louer à un tiers qui pourra construire ou rénover un ouvrage sur le domaine public. Ce type de bail de longue durée est compris entre 18 et 99 ans. Il peut être utilisé par une collectivité en vue de :

- la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence.
- l'accomplissement, pour son propre compte, d'une mission de service public.

L'emphytéote reçoit l'usage et la jouissance du bien immobilier concédé par le bailleur. Le contrat confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque et est tenu des réparations de toute nature sur les constructions.

**La location de locaux propriétés d'une personne publique** Les collectivités territoriales peuvent également mettre à disposition des exploitants, et en location, des locaux appartenant au domaine public ou au domaine privé communal.

### LES AIDES INDIRECTES

#### Contribution Économique Territoriale : Cotisation foncière (CFE) et CVAE

Les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent, par une délibération de portée générale prise dans les conditions définies à l'article 1639 A bis, exonérer de cotisation foncière des entreprises :

Dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition ou qui bénéficient du classement "art et essai".

Dans la limite de 33%, les autres établissements de spectacles cinématographiques. L'ensemble des exonérations de plein droit applicables à la CFE, qu'elles soient permanentes ou temporaires, s'applique à la CVAE.



Cinéma Le Cotentin, Pirou

### Les conventions triennales État-CNC-régions

En soutien aux actions engagées par les régions, le CNC signe avec les collectivités territoriales des conventions triennales de coopération cinématographique et audiovisuelle et ajoute une dotation d'un euro pour deux euros apportés par la région.

Les conventions engagent les partenaires dans les domaines suivants :

- aide à la création, à la production et à l'accueil de tournages ;
- valorisation du patrimoine
- actions d'éducation à l'image, de diffusion culturelle
- exploitation cinématographique ;

Dans ce domaine, le principe du versement de 1 € par le CNC pour 2 € dépensés par la région peut s'appliquer à l'emploi d'un poste dédié à l'animation ou à la communication, qui peut être mutualisé entre plusieurs salles.

## AUTRES AIDES

### IFCIC - INSTITUT POUR LE FINANCEMENT DU CINÉMA ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

L'IFCIC est un établissement de crédit agréé qui a reçu mission du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Économie et des Finances de contribuer au développement, en France, des industries culturelles, en facilitant pour ces entreprises l'accès au financement bancaire.

Avec le soutien du CNC, l'IFCIC offre aux exploitants de salles de cinéma deux solutions de financement : **la garantie financière et le prêt.**

L'organisme peut intervenir également en tant que conseil.

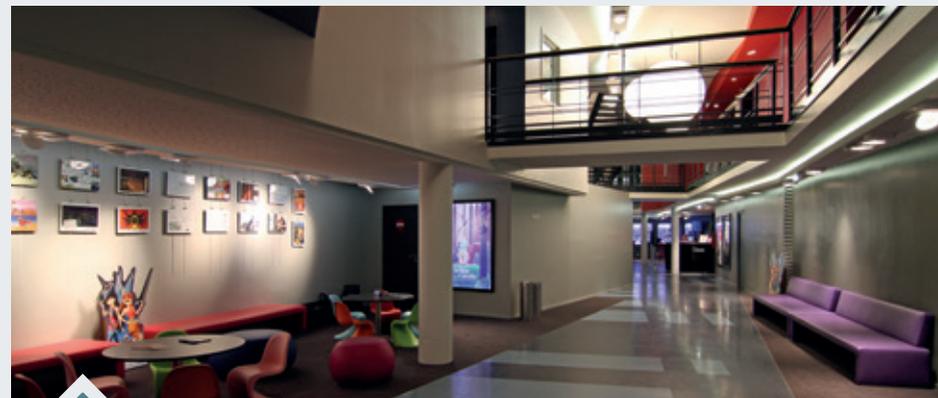
**La garantie financière** facilite l'engagement de la banque en faveur de l'entreprise, le risque financier est partagé entre la banque et l'IFCIC. La garantie représente généralement 50% du montant du crédit.

**Garantie majorée en faveur de la petite et moyenne exploitation** : le taux de garantie peut être majoré à 70% pour les crédits destinés au renforcement du fonds de roulement des établissements de la petite et de la moyenne exploitation rencontrant des difficultés de trésorerie conjoncturelles. D'un montant de 100 000 euros au maximum.

**Garantie majorée en faveur des opérations de reprise de salles de cinéma** : le taux de garantie peut atteindre 70% pour un montant maximum de 1 million d'euros (au-delà le taux de garantie est compris entre 50 et 70%).

**Prêts** : les prêts de l'IFCIC peuvent participer au financement de la plupart des besoins des exploitants. Dans la logique de la complémentarité avec la garantie bancaire, ils permettent par exemple l'accompagnement :

- d'opérations de **reprises de salles** (prêts participatifs assimilables à des quasi fonds propres permettant d'équilibrer un plan de financement comprenant une part d'apport en fonds propres limitée),
- du **renforcement de fonds de roulement** (notamment de cinémas de la petite et moyenne exploitation),



Cinéma Le Sélect, Antony

- de **travaux complexes** (mise aux normes accessibilité...).

Selon la typologie des projets financés, les prêts peuvent prendre un caractère participatif, les rendant assimilables à des quasi fonds propres et offrant la possibilité de durées de remboursement et de franchise étendues.

### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

- Elle propose des prêts de longs termes aux collectivités pour les bâtis public.
- Elle intervient en appui des politiques publiques, dans des projets au profit des territoires favorisant l'intérêt général (comme la reconquête des centres villes) par un dispositif de co-investissement minoritaire dans une structure portant les murs d'un projet.

### FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Il apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

Les actions éligibles doivent :

- favoriser de l'emploi
- concourir à accroître l'attractivité des territoires par la mise en valeur notamment du patrimoine naturel, social ou culturel
- concerner des grands équipements et actions permettant d'améliorer les services aux populations et aux entreprises ;
- concerner des actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et du développement durable.

## LA RÉGLEMENTATION

Poursuivant l'objectif d'assurer la diversité cinématographique de maillage du territoire, des mécanismes de régulation ont été mis en place, parmi lesquels :

### CDAC ET CNAC

La commission départementale d'aménagement cinématographique et la commission nationale d'aménagement cinématographique, ont pour mission de statuer sur les demandes d'autorisation d'aménagement ou d'ouverture de salles de cinéma de plus de 300 fauteuils. Pour rendre leurs décisions, ces commissions s'appuient sur deux éléments essentiels, à savoir "l'effet potentiel sur la diversité cinématographique offerte aux spectateurs" et en second lieu sur "l'effet du projet sur l'aménagement culturel du territoire, la protection de l'environnement, la qualité de l'urbanisme".

### ENGAGEMENTS DE PROGRAMMATION

- Les établissements de plus de six écrans, les groupes réalisant plus de 0,5% des entrées en France et les groupements de programmation signent des engagements de programmation.
- Les distributeurs de films doivent également assurer la diffusion de films Art & Essai de plus de 175 copies dans les villes de plus de 50 000 habitants, lors de leur sortie.

### LE MÉDIATEUR DU CINÉMA

Autorité indépendante, il intervient en cas de litige entre exploitants et distributeurs sur la programmation des films et émet des recommandations générales. Il peut également intervenir en CNAC et faire recours d'une décision de CDAC.

## ADRC : L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU CINÉMA

- aide au maintien d'un réseau de salles diversifié sur l'ensemble du territoire en agissant notamment pour leur meilleur accès à une pluralité de films ;
- favorise la diffusion de films au profit des petites villes, des villes moyennes et des villes situées en périphérie des grandes villes, et au profit des zones insuffisamment desservies par les diffuseurs ;
- procède à toute étude, conseil, information et assistance architecturale aux projets de salles sollicités par ses membres ou par tout organisme s'impliquant dans une politique d'amélioration de la desserte cinématographique du territoire ; aux évolutions nécessaires d'adaptation des salles : normes, accessibilité, modernisations...
- soutient la diffusion des films du répertoire et des films destinés au jeune public.

### EUROPA CINÉMAS

Créé en 1992 grâce au financement du programme MEDIA (Europe Créative) et du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Europa Cinémas est le premier réseau de salles à programmation majoritairement européenne. Son objectif est d'apporter un soutien opérationnel et financier aux salles qui s'engagent à programmer un nombre significatif de films européens non nationaux et à mettre en place des actions d'animation et de promotion en direction du Jeune Public.

33 pays, 612 villes, 1 025 salles, 2 460 écrans font partie du réseau en Europe. En France, 135 cinémas, avec 408 écrans dans 96 villes sont concernés.

Les subventions s'élèvent de 15 500 à 45 500 euros annuels, en fonction du nombre d'écrans, pour le soutien à la programmation et le soutien jeune public.



## STATUTS JURIDIQUES

Aucun statut juridique ne s'impose aux exploitants cinématographiques. Les salles obscures peuvent s'organiser selon le modèle associatif, être des sociétés commerciales, ou encore exploitées en régie municipale. Quel que soit le statut, une demande d'autorisation administrative est nécessaire pour :

- obtenir le droit d'exercice de la profession d'exploitant, auprès du CNC,
- obtenir l'autorisation pour construire ou agrandir un nouvel établissement de plus de 300 fauteuils en Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (voir p. ci-contre)

Parmi les différents statuts :

### FORMES JURIDIQUES PRIVÉES

**Sociétés commerciales : SARL / EURL / SA / SAS et tous types de sociétés commerciales**

**SCIC** - Société coopérative d'intérêt collectif. Les SCIC peuvent recevoir des subventions de la part des collectivités territoriales, subventions de fonctionnement, subvention d'investissements, subvention en faveur des actions de formation.

**SCOP** - Société coopérative de production. Il s'agit de société de type SARL, SAS ou SA. La SCOP est soumise à agrément et doit être inscrite par arrêté individuel sur une liste dressée par le ministère du travail.

**ASSOCIATION** - À noter : les collectivités territoriales peuvent proposer des locaux communaux pouvant être utilisés par les associations qui en font la demande, et assumer les charges afférentes à leur entretien.

### LE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

L'intervention dans le champ de l'exploitation cinématographique des collectivités territoriales est justifiée par l'intérêt général local et une carence de l'initiative privée, pour maintenir dans la commune une activité d'animation de nature culturelle et favoriser le maillage territorial.

L'intervention des collectivités peut prendre de multiples formes :

Régie directe, régie dotée de la seule autonomie financière, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, contrat de quasi-régie, quasi-régie institutionnelle ou coopération structurelle, Contrat de coopération public-public  
Gestion indirecte, EPCC, SEMOU

### LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Elle permet à une collectivité de confier à un opérateur public ou privé de l'exécution d'un service tout en gardant la maîtrise de celui-ci.



# 05

## ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES

### MODÈLES ÉCONOMIQUES ET GESTION

### FINANCEMENT : CRÉATION ET MODERNISATION DE CINÉMAS

## MODÈLES ÉCONOMIQUES ET GESTION

Les différents cas cités reflètent une diversité de situation, modèles, statuts et témoignent de solutions diverses parmi lesquels une commune ou une communauté de communes peut intervenir à différents degrés, et choisir ainsi de conserver un rôle, en étant partenaire ou acteur de sa politique en matière de cinéma.

	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3	Exemple 4	Exemple 5	Exemple 6
Statut	Privé	Associatif	Régie municipale	Privé DSP	SCOP	Association en DSP
Commune (hab.)	100 000	31 000	62 000	8 000	235 000	40 000
Aire urbaine (hab.)	350 000	70 000		22 000	1 140 000	50 000
Nombre d'écrans	8	1	4	3	5	4 (sur 2 cinémas)
Propriété	Privé	Agglo.	Commune	Communauté Commune	SCI	Communauté d'agglo
Entrées annuelles	260 000	35 000	240 000	93 000	320 000	140 000
% entrées dans l'agglomération	20%	15%	100%	100%	6,84%	70%
Prix moyen	5,5€	4,25€	5,29€	6,04€	5,20€	5,60€
Nombre d'employés	18 ETP	4,5 ETP	11,6 ETP	4 ETP	10 ETP	12 ETP
Concurrence	3 multiplexes 30 écrans	1 cinéma de 8 écrans	0	0	5 multiplexes + 14 cinémas locaux 110 écrans	1 cinéma de 1 écran
Subventions nat. & européennes	110 000€ + 20 000€	18 000€ + 9 000€	45 900€ + 16 940€	23 000€	84 000€ 20 000€	36 000€ -
Subventions territ.	40 000€	128 000€	-	-	-	84 000€
Total charges	1,7M sur 2 sites	383 000€	Charges partielles 690 000 €	310 000€	1,73 millions	
Nombre de films programmés par an	300 environ	198	410		460	260

# FINANCEMENT : CRÉATION ET MODERNISATION DE CINÉMAS

Le parc de salles Art &Essai doit répondre aux exigences techniques de qualité et de confort pour accueillir dans les meilleures conditions ses spectateurs. Il est nécessaire de s'adapter également aux évolutions du secteur pour continuer à proposer toute la diversité des films, en mettant en oeuvre des agrandissements. Les possibilités offertes par la réglementation du secteur permettent d'envisager implantations et rénovations à coûts maîtrisés.

## Exemple 1

### Rénovation complète intérieure d'un cinéma associatif de 1 écran en région

Aire urbaine | 70 000 habitants

#### Coût total 280 000 HT

CNC : soutien automatique 68 000 €  
 CNC : avance fonds de soutien 27 000 €  
 CNC : avance majorée 18 000 €  
 CNC : aide sélective 70 000 €  
 Conseil régional 25 000 €  
 Communauté d'agglomération 25 000 €  
 Association 47 500 €

## Exemple 2

### Agrandissement d'un cinéma municipal en région parisienne de 1 à 4 salles, au même emplacement

Nombre d'entrées annuelles 1 salle | 90 000  
 Nombre d'entrées annuelles 4 salles | 240 000

#### Coût total 6,5 millions

CNC aide automatique 430 000 €  
 CNC aide sélective 400 000 €  
 Région 1 819 000 €  
 Conseil Général 343 000 €  
 Commune 3 819 000 €

## Exemple 3

### Déplacement de deux cinémas de 4 salles (généralistes) et 2 salles (Art & Essai), en région, situés dans 2 bâtiments distincts et gérés par une SCOP, dans un nouvel emplacement de centre-ville

Entrées annuelles de 4 salles et 2 salles (650 fauteuils) | 130 000  
 Entrées minimum prévues dans le nouvel équipement | 166 000  
 Bassin de population | 20 000 habitants

#### Coût total 5,2 millions

CNC Fond de soutien 200 000 €  
 CNC avance majorée (sur 6 ans) 486 000 €  
 CNC Aide sélective à la création Modernisation 750 000 €  
 Région 1 150 000 €  
 Département 200 000 €  
 Communauté de communes 300 000 €  
 Emprunt auprès d'institutions bancaires du réseau coopératif : Scopinvest (apport en fond propre), Socoden (prêts participatifs sans garantie) 1 800 000 €



## Exemple 4

### Rénovation d'un cinéma de 2 salles en DSP et agrandissement avec la création d'une grande salle de spectacles et cinéma, en région

Entrées annuelles avant création de la 3<sup>e</sup> salle | 70 000  
 Entrées annuelles après création de la 3<sup>e</sup> salle | 93 000  
 Aire urbaine | 20 000 habitants

#### Coût total 4,5 millions €

CNC Fond de soutien et CNC avance majorée 1 000 000 €  
 CNC Aide sélective à la création - Modernisation 450 000 €  
 Région 250 000 €  
 Conseil général 180 000 €  
 Fonds européen 150 000 €  
 Fondation 125 000 €  
 Communauté de communes 2 300 000 €

## Exemple 5

### Rénovation complète d'un cinéma associatif de 5 salles et agrandissement avec la création d'une 6<sup>e</sup> salle et d'un espace polyvalent destiné à accueillir des expositions, concerts, activités pédagogiques, en région. Achat de terrain à la Mairie pour l'extension. L'association propriétaire des murs et du terrain.

Entrées annuelles avant création de la 6<sup>e</sup> salle | 180 000  
 Entrées annuelles après la rénovation | 190 000  
 Population commune | 22 000 habitants  
 Population aire urbaine | 42 800 habitants

#### Coût total 2,125 millions

CNC Fond de soutien 250 000 €  
 CNC Aide sélective à la création - Modernisation 400 000 €  
 Région 200 000 €  
 Conseil général 200 000 €  
 Communauté de communes 100 000 €  
 Ville 100 000 €  
 FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) 300 000 €  
 Apport Fonds propres 215 000 €  
 Emprunt 321 000 €



## **SCARE**

c/o CST - 22/24 avenue de Saint-Ouen 75018 Paris  
Tél : 01 85 08 38 80 / [contact@scare.fr](mailto:contact@scare.fr)  
[www.scare.fr](http://www.scare.fr)

## **ADRC Agence pour le Développement Régional du Cinéma**

16 rue d'Ouessant 75015 Paris  
T. 01 56 89 20 30  
[www.adrc-asso.org](http://www.adrc-asso.org)

## **AFCAE Association Française des Cinémas d'Art & d'Essai**

18 rue Vauvenargues 75018 Paris  
T. 01 56 33 13 20  
[www.art-et-essai.org](http://www.art-et-essai.org)

## **CNC Centre National de la Cinématographie**

12 rue de Lübeck 75116 Paris  
T. 01 44 34 34 40  
[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

## **FNCF Fédération Nationale des Cinémas Français**

15 rue de Berri 75008 Paris  
T. 01 53 93 76 76  
[www.fncf.org](http://www.fncf.org)

## **IFCIC Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles**

39/41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris  
[www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)

## **OUVRAGES, RAPPORTS**

*L'exploitation cinématographique en France* Priscilla Gessati et Joël Chapron – Dixit  
*Rêver les cinémas demain*, Agnès Salson et Mikaël Arnal - Ateliers Henry Douaire  
*Les Salles de cinéma*, Laurent Creton, Kira Kitsopaniidou - Armand Colin  
*La salle de cinéma de demain* Jean-Marie Dura - Rapport au CNC  
*Les Pratiques émergentes de l'exploitation cinématographique en Europe*  
Agnès Salson, Mikael Arnal Rapport au CNC, 2016

Livret réalisé par le SCARE - novembre 2017 | Crédits photos © Pascal Petitprez (Source : ADRC), Caroline Dutrey - Gyptis Marseille, Eldorado Dijon, Ra2 Méliès Saint-Etienne, Louxor Paris, Cinémas Star Strasbourg, Philippe Tirrot, pour le Select Antony, Le Navire Aubenas, Comoedia Lyon, Eldorado Saint-Pierre-d'Oléron.

Pages 7 et 19 / Reportage Cinémas 93 Stéphane Zaubitzer : Tout a commencé en 2003, "coincé" en attente de l'avion de retour, Stéphane Zaubitzer photographie les salles plein-air de Ouagadougou. C'est le début d'une longue série sur les salles de centre-ville dans le monde que le mènera à Cuba, au Brésil, au Liban, en Inde, au Maroc, en Egypte, en Californie, Tchèque... et en Seine Saint Denis. Ce travail est régulièrement exposé. Vous pouvez retrouver son travail sur [stephanzaubitzer.com](http://stephanzaubitzer.com)

